

La question est mise en délibération.

M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis, propose en sous-amendement: Que l'amendement soit modifié en y insérant immédiatement après les mots "sérieux problèmes nationaux" les mots suivants:

"y compris leur omission de fournir des avances en espèces sur les céréales entreposées dans les fermes à raison d'au moins 75 p. 100 du prix initial, afin d'atténuer la crise financière sérieuse à laquelle doivent faire face les cultivateurs de l'Ouest et toute l'économie des provinces des Prairies".

Il s'élève un débat, et ledit débat est ajourné sur motion de M. Robinson (Bruce).

---

*États et rapports déposés auprès du Greffier*

Les documents suivants, qui ont été déposés auprès du greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Gardiner, membre du conseil privé de la reine, sur l'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année terminée le 31 mars 1955, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, chapitre 66 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. Gardiner,—Rapport de l'Office des prix agricoles pour l'année terminée le 31 mars 1955, selon l'article 7 de la Loi sur le soutien des prix agricoles, chapitre 3 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. Garson, membre du conseil privé de la reine, sur l'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la Gendarmerie royale canadienne pour l'année terminée le 31 mars 1955.

Par M. Garson, sur l'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du commissaire des pénitenciers pour l'année terminée le 31 mars 1955, suivant l'article 14 de la Loi sur les pénitenciers, chapitre 206 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. Garson,—Rapport sur l'application de la partie V de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, en conformité de l'article 108 de ladite loi, chapitre 241 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. Garson,—Rapport (en français et en anglais) concernant un amendement apporté aux règles et ordonnances générales de la Cour de l'Échiquier du Canada, selon l'article 88 de la Loi sur la Cour de l'Échiquier, chapitre 98 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. Garson,—Rapport du surintendant des faillites concernant l'application de la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers pour l'année terminée le 31 mars 1955, conformément à l'article 41(2) de ladite loi, chapitre 111 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. Garson,—Rapport (en français et en anglais) du directeur des enquêtes et recherches au sujet de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour l'année terminée le 31 mars 1955, en conformité de l'article 44 de ladite loi, chapitre 314 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. Garson,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, en date du 29 août 1955, en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions concernant une prétendue coalition dans la fabrication, la distribution et la vente au Canada de matériaux de couverture à l'asphalte et au goudron et de produits connexes.